

Conditions Générales de Vente des formations

Actions de formation organisées par Penthertz SAS, organisme de formation

Version : 2 **Date :** 14 octobre 2026 **Rédaction :** Penthertz SAS **Statut :** Version 2 du 14/10/2026, remplace la version 1 du 16/06/2026 ; annexe 2 des conventions de formation

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des actions de formation organisées par Penthertz, en présentiel ou en classe virtuelle. Elles ne s'appliquent ni aux prestations d'audit et de conseil, ni aux contenus en ligne de la Penthertz Hackademy, qui relèvent de conditions propres. Toute commande de formation emporte adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions, qui prévalent sur tout autre document du client, sauf conditions particulières acceptées par écrit par Penthertz.

Facturation et conditions de règlement

Les prix qui figurent dans nos supports de communication correspondent à un service standardisé. Des modifications éventuelles de programmes justifieront une proposition particulière sous forme de devis. Les prix indiqués dans les propositions, hors conditions particulières notifiées, ont une validité de 30 jours à compter de la date de proposition. Toutefois, si une augmentation survient pendant la période de validité d'une proposition, les commandes passées bénéficieront du tarif indiqué sur la proposition.

La facture est adressée au client et/ou au financeur de la formation le dernier jour du stage. Elle peut donc être adressée directement à un organisme de gestion des fonds de formation, à condition de recevoir au préalable un bon de commande de la part de cet organisme, ou encore à toute autre institution ou organisme de financement. En cas de non-règlement de l'organisme de gestion et quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

Commandes

Toute commande de formation doit faire l'objet d'une confirmation écrite (bon de commande, devis signé ou convention de formation signée) et suppose que le client accepte le contenu du stage et les prérequis, dont il s'engage à avoir eu connaissance.

Prestations de service

Les stages intra-entreprise sont organisés par le client. À défaut de convention expresse, Penthertz n'est pas tenu d'effectuer l'installation des salles et des logiciels dans le cas d'une formation sur site. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Pour les formations à distance, le client fait son affaire de la mise en place de l'environnement technique (connexion Internet, matériel informatique) requis pour ses stagiaires.

Convention / contrat de formation : prise en charge

Penthertz est enregistré comme organisme de formation auprès de la préfecture de la région dont il dépend ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Lorsque les conditions requises par le financeur sont remplies, les stages peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un OPCO ou de tout autre organisme gérant des fonds de formation ; cette prise en charge relève de la décision du financeur et ne conditionne pas l'exigibilité de la facture.

Annulation d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être confirmée par écrit. Une annulation :

- dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû ;
- dans un délai compris entre 1 mois et 1 semaine avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû ;
- dans un délai inférieur à 1 semaine avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû ;
- le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Le client peut opter pour une reconduction de la formation à une date ultérieure, auquel cas 100 % du coût de la formation est dû et de nouvelles dates devront être programmées.

Absence d'un stagiaire

Une interruption ou une absence du fait du stagiaire à une formation commandée et non annulée donne lieu à facturation globale, quand bien même l'OPCO refuserait de prendre en charge le coût de ladite formation.

Délais de règlement

Les formations représentant principalement de la main-d'œuvre, les factures sont dues dès réception et, au plus tard, dans les trente jours suivants, sauf conditions particulières acceptées par écrit dans le devis ou la convention.

Pénalités de retard de paiement

Tout report de l'échéance de paiement entraînera, sans autre formalité, la facturation des frais financiers qui en découlent sur la base du taux d'intérêt légal majoré d'un coefficient de 1,5 point, avec un minimum forfaitaire de 50,00 € HT. Conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est également due en cas de retard de paiement entre professionnels.

Annulation d'un cours

Penthertz se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter tout stage en cas de nombre insuffisant de participants, de problème d'approvisionnement de supports de cours ou de problème technique, et ce sans dédommagement quel qu'il soit. Le client en est informé dans les meilleurs délais et les sommes éventuellement déjà versées au titre du stage annulé lui sont restituées.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis au cours de la formation est soumise aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. La responsabilité du client sera engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de cours.

Garantie de satisfaction

Si la formation ne correspond pas aux attentes du ou des participants, il leur suffit de le signaler au formateur avant la fin de la première matinée de formation. Ils auront alors la possibilité de s'inscrire à une autre formation de leur choix, en fonction de notre planning et sans frais supplémentaires. Dans ce cas précis, les formations ne sont pas remboursées et font l'objet d'un report.

Réclamations et médiation

Toute réclamation relative à une formation peut être adressée par courriel à qualite@penthertz.com ou par courrier à Penthertz SAS, 32 rue de Paris, 92100 Boulogne-Billancourt. Penthertz en accuse réception sous cinq jours ouvrés et apporte une réponse motivée sous quinze jours ouvrés.

Conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, à défaut d'accord après une réclamation écrite adressée à Penthertz, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation désigné par Penthertz : CM2C, Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, www.cm2c.net. Entre professionnels, tout litige relatif aux présentes conditions relève des tribunaux compétents de Nanterre.

Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre des formations sont traitées conformément à la politique de protection des données de Penthertz, remise avec la convention et disponible sur penthertz.com.